

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022

L'an *deux mil vingt-deux*, le dix-neuf mai à **vingt heures trente**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 12 mai 2022**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MONGET Élisabeth, M. BAILLET Éric, M. GUILLOTEAU Régis, M. VERDON Laurent, Mme CANOINE Justine Mme GIROIRE Anita, Mme MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie (à partir de 20h41), M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT Laurence, Mme SAVIEUX Danielle, M. SOULET Aurélien.

ABSENTS : M. PELTIER Jacky, Mme MAUDUIT Sylvie (jusqu'à 20h41), M. VIVIER Luc.

POUVOIR : M. VIVIER Luc donne pouvoir à M. BAILLET Éric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 21 avril 2022. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

L'ordre du Jour est le suivant :

Ordre du jour

Délibérations :

- 1- *Création d'un cheminement mixte (plan de financement) annule et remplace*
- 2- *Cheminement mixte (choix de l'entreprise)*
- 3- *EPFNA (Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine) – Îlot rue Alfred Poussard*
- 4- *Devis tracteur*
- 5- *Devis Illuminations*
- 6- *Devis JVS : Transposition à la M57*
- 7- *Création de postes (Agent de Maîtrise Principal cantine, Rédacteur principal de 1^{ère} classe mairie)*
- 8- *Convention accompagnement des maires dans la maîtrise de l'énergie AMI SEQUOIA (appel à manifestation d'intérêt) Groupe Scolaire – Salle polyvalente – vestiaires club house)*
- 9- *Tarifs cantine et périscolaire*

Dates à fixer :

- Réunion des Adjointes :*
- *mardi 07 juin 2022 à 18 h 30 à la mairie*
 - *mardi 21 juin 2022 à 18 h 30 à la mairie*

Questions diverses :

- *Courrier Ontower*
- *Demande de classement de la commune « Terre de jeux 2024 »*
- *Projet Développement Durable*

DÉLIBÉRATIONS

CRÉATION D'UN CHEMINEMENT MIXTE (PLAN DE FINANCEMENT) ANNULE ET REMPLACE

Madame le Maire propose de représenter la délibération en raison d'une modification du plan de financement. Cette délibération annule et remplace la précédente.

Le plan de financement est modifié comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant H.T.		22 208,21
Pacte 3 (sur montant restant après DETR soit 15 545,75 €)	35 %	7 772,87
DETR	30 %	6 662,46
Autofinancement	35 %	7 772,88

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le nouveau plan de financement présenté ci-dessus.**

CHEMINEMENT MIXTE (CHOIX DE L'ENTREPRISE)

Madame le Maire propose de délibérer pour choisir l'entreprise concernant la réalisation du chemin mixte. La commune a reçu deux devis.

Le premier de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 22 935,25 TTC et le second de l'entrepris BONNEAU pour un montant de 23 344,80 € TTC.

Madame le Maire propose de retenir le devis moins disant à savoir le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 22 935,25 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **choisit, à l'unanimité, le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 22 935,25 € TTC.**

EPFNA (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE) – ÎLOT RUE ALFRED POUSSARD

Madame le Maire présente l'EPFNA et explique les différentes possibilités pour l'îlot rue Alfred Poussard.

L'EPFNA a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont. *L'EPFNA est habilité à réaliser des acquisitions foncières.* Il peut également réaliser des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

Domaine d'intervention :

- **Projets de logements.**
- Développement économique.
- **Revitalisation urbaine et commerciale des centres-bourgs et des centres-villes.**
- Lutte contre les risques et protection de l'environnement.

Le cadre de la convention définit les modes de partenariat.

La convention cadre, les priorités sont fixées par la Communauté d'Agglomération du Niortais :

- Favoriser le renouvellement urbain et le développement économique.
- Rénover les espaces publics.
- Renforcer l'attractivité du parc immobilier.

- Stimuler une offre de logements.
- Optimiser le foncier des tissus urbains.

La réalisation des études : les études retenues pour le dossier de St Rémy, le diagnostic « travaux » intégrant les prélèvements dans la structure même du bâtiment et l'étude géotechnique.

L'engagement :

L'engagement financier maximal de l'EPF est de 220 000 €. Les dépenses suivantes ne pourront être engagées sans accord écrit de la commune. La commune ne doit pas investir au-delà de ses capacités financières. La collectivité devra mentionner le portage à l'occasion de chaque débat d'orientation budgétaire.

Chaque année, l'EPF transmettra à la commune un Compte Rendu Annuel à la collectivité récapitulant l'ensemble des dépenses engagées au titre de la collectivité.

L'instance de pilotage :

Un Comité de Pilotage sera créé au titre de la présente convention :

Le Maire,

Le Directeur Général de l'EPF,

Un représentant du Conseil Départemental / de la Région Nouvelle Aquitaine.

Ce Comité se réunira à minima **une fois par an**.

Madame le Maire demande au Conseil municipal, l'autorisation de viser la convention de veille avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la convention de veille présentée et autorise madame le Maire à viser la convention ainsi que les documents s'y rapportant.**

DEVIS TRACTEUR

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider l'achat d'un tracteur. Les éléments sont récapitulés suivant le tableau ci-dessous :

MODELE ET TYPE	PRIX UNITAIRE	T.V.A.	PRIX TOTAL TTC
ETS QUITTE NIORT			
JOHNN DEER 5315 OCCASION	18 000,00 €	3 600,00 €	21 600,00 €
ANNEE 2005 PNEU GAZON			
CLIMATISATION	moins reprise	1500,00	20 100,00 €
SORTIE ECHAPPEMENT SOUS LE TRACTEUR			
LARGEUR TOTALE 2,10 M PUISSANCE 52 CV			
GARANTIE 3 MOIS			
TEMPS D'HEURES 2500 H			
ETS CENTRAL GARAGE NIORT			
RENAULT 7034 OCCASION	12 000,00 €	2 400,00	14 400,00 €
ANNEE 1995 - PAS DE REPRISE - PNEU AGRAIRE			
PAS DE CLIMATISATION LARG 1,90 M			
SORTIE ECHAPPEMENT AU DESSUS CABINE			
GARANTIE 0 PUISSANCE 70 CV			
TEMPS D'HEURES 5600 H			

Après consultation, le choix s'est porté sur le tracteur RENAULT 7034. Ce choix est validé par les agents également. Madame le Maire propose de retenir le tracteur RENAULT 7034 au prix de 14 400,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la proposition de madame le Maire à savoir le tracteur RENAULT 7034 pour un montant total T.T.C. de 14 400,00 €.**

DEVIS ILLUMINATIONS

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider le devis reçu pour l'achat d'illuminations. Le devis de l'entreprise DISTRI-FETES s'élève à 1 113,60 €. (4 exemplaires référence DUO-STARO LED à 232,00 € H.T. prix unitaire, hauteur 1,50 m, largeur 0,75 m, puissance 24 watts, poids 6 kg).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le devis de DISTRI-FETES pour un montant TTC de 1 113,60 €.**

DEVIS JVS MAIRISTEM : TRANSPOSITION À LA M 57

Madame le Maire propose de délibérer pour valider le devis de JVS MAIRITSEM pour le pack transposition à la comptabilité M57 pour un montant de 420,00 € TTC. La collectivité passe à la comptabilité M57 au 1^{er} janvier 2023, c'est pourquoi il est nécessaire de transposer la comptabilité vers la M57.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le devis de JVS MAIRISTEM pour le pack transposition à la M57 pour un montant TTC de 420,00 €.**

CRÉATION DE POSTES (AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL CANTINE ET RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE MAIRIE)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création de postes :

- Un Agent de maîtrise principal cantine, temps 33h16/semaine, à compter du 1er juillet 2022.
- Un Rédacteur principal de 1ère classe secrétariat mairie, temps complet, à compter du 1er juillet 2022.

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider la création de postes ci-dessus énoncés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, les créations de postes, à savoir :**

- **Un Agent de maîtrise principal cantine, temps 33h16/semaine, à compter du 1er juillet 2022.**
- **Un Rédacteur principal de 1ère classe secrétariat mairie, temps complet, à compter du 1er juillet 2022.**

CONVENTION ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AMI SEQUOIA (APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT)

Madame le Maire propose de conventionner avec la Communauté d'agglomération du Niortais pour l'accompagnement des communes à la maîtrise de l'énergie dans le cadre du

dispositif AMI SEQUOIA (Appel à manifestation d'intérêt). Le coût s'élève à 750,00 € par bâtiment de plus de 1 000 m2.

Les bâtiments concernés : le groupe scolaire, la salle polyvalente et les vestiaires stade.

Monsieur Régis GUILLOTEAU, Conseiller délégué rappelle l'accompagnement du SIEDS à 100 % pour l'école, 50 % pour le stade et 50 % pour la salle polyvalente.

Dans le cadre de cet accompagnement, une demande d'audit énergétique des bâtiments est faite pour l'École de la Plaine dont la surface totale est de 1063 m2. Le document sera visé par madame le Maire. Cet audit pourrait avoir lieu en août de cette année.

Monsieur Régis GUILLOTEAU, Conseiller délégué est désigné référent.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'accompagnement des communes à la maîtrise de l'énergie par une convention de partenariat et financière dans le cadre du dispositif SEQUOIA et autorise madame le Maire à viser la convention et les documents s'y rapportant.**

TARIFS CANTINE ET PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter les tarifs cantine et périscolaire. Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charge des Finances, rappelle les fluctuations en matière de produits pour la cantine, les fournisseurs ne maintiennent pas leur tarif ou déclinent. Le prestataire, Sarcel doit faire face à ces augmentations, elle a proposé une hausse au 1^{er} janvier 2022 et une seconde au second semestre (le pourcentage n'est pas connu à ce jour). C'est pourquoi, la commune doit par anticipation augmenter ces tarifs. Les tarifs ALSH incluant les repas seront également augmentés.

Une réflexion est engagée pour la mise en place d'un tarif « plus de 50 kms avec prestation pour l'ALSH », la décision sera prise au conseil de Juin.

Le tableau ci-après récapitule les prix au 01/09/2021 et la proposition au 01/09/2022 :

TARIFS CANTINE		
	ACTUEL	PROPOSITION
	AU 01/09/2021	AU 01/09/2022
MATERNELLE	2,70 €	2,85 €
PRIMAIRE	2,90 €	3,05 €
ENSEIGNANTS	5,15 €	5,40 €
AGENTS	4,50 €	4,75 €

TARIFS ALSH		
	ACTUEL	PROPOSITION
	AU 01/09/2022	AU 01/09/2022
ALSH HABITANTS ST-REMY	15,50 €	15,65 €
ALSH HORS COMMUNE	18,50 €	18,65 €
MINI CAMP DE PROXIMITE HABITANTS ST-RÉMY	17,50 €	17,65 €
MINI CAMP DE PROXIMITE HORS COMMUNE	20,50 €	20,65 €
MINI CAMP AU DELA DE 50 KM HABITANTS ST-RÉMY	27,50 €	27,65 €
MINI CAMP AU DELA DE 50 KM HORS COMMUNE	35,00 €	35,15 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les tarifs cantine et ALSH présentés ci-dessous, ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2022.**

DATES :

- **Réunion d'Adjoints :**
 - o Mardi 07 juin 2022 à 18h30 à la Mairie
 - o Mardi 21 juin 2022 à 18h30 à la Mairie

QUESTIONS DIVERSES

- **Courrier ONTOWER :** Madame le Maire fait lecture du courrier concernant l'achat d'une micro parcelle de 100 m², les élus ne donnent pas suite et propose la location.
- **Demande de classement de la commune « Terre de jeux 2024 » :** à voir avec le responsable du périscolaire.
- **Projet Développement Durable :** le sondage est sur le site.
- **Transfert partiel de la médiathèque :** La collectivité emploie une bibliothécaire à hauteur de 30% mais pour un transfert total le minimum est 50 %. Il est proposé un transfert partiel. Les lecteurs de St-Rémy pourraient réserver des livres auprès de Communauté d'Agglo du Niortais par l'intermédiaire de la médiathèque « Les Mots Passants ». Ces livres seraient livrés à la médiathèque de Villers en Plaine qui appartient au réseau de lecture. La commune les récupérerait. Cela pourrait être intéressant. Une réunion est programmée avec les bénévoles lundi 23 mai.
- **Point Ressources Humaines :** Monsieur Régis GUILLOTEAU, Conseiller délégué en charge des Ressources Humaines présente les offres reçues, pour le remplacement d'un agent désormais retraité, qui sont au nombre de 4. Une décision sera prise avant la fin du mois pour un recrutement au 1^{er} juin 2022.
- **Les entretiens professionnels** sont presque terminés, cela se passe bien, il y a une bonne équipe.
- **ALSH ÉTÉ :** Les flyers pour les parents ont été distribués, une réunion de présentation des séjours avec les parents est programmée le 24 mai à 18 heures avec inscription dans la continuité.
- **Un accord de principe** est donné au Conseil Municipal des Enfants pour l'achat du goûter et du prix pour le tournoi de tennis de table du 07 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h00.